

Un siècle de l'histoire de la mairie-école de Lévy Saint-Nom

(1833-1933)

Eh oui ! Jusqu'en 1943, Lévy a été orthographié ainsi... En fait, le bâtiment que nous connaissons actuellement ne fut bâti qu'en 1846... mais commençons par le commencement.

Pendant des années l'école est intermittente et itinérante. En effet, dans les campagnes au début du XIX^{ème} siècle, toute personne volontaire et bénévole pouvait enseigner, à charge pour les parents de la remercier par des dons en argent ou en nature.

En **1833**, le ministre de l'Instruction du roi Louis-Philippe Ier, **François Guizot**, fait promulguer une loi qui jette les bases de **l'école publique communale**.

« Titre I, article 1 : **L'instruction primaire élémentaire** comprend nécessairement l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française et du calcul, le système légal des poids et mesures. Article 2 : Le vœu des pères de famille sera toujours consulté et suivi en ce qui concerne la participation de leurs enfants à l'instruction religieuse.

Titre III, article 9 : **Toute commune est tenue**, soit par elle-même soit en se réunissant à une ou plusieurs communes voisines, **d'entretenir au moins une école primaire élémentaire**.

Article 12 : il sera fourni à tout **instituteur** communal : 1° **un local convenable** disposé tant pour lui servir d'habitation que pour recevoir les élèves. 2° **un traitement fixe**.

Article 13 : À défaut de fondation, donation ou legs[...] le conseil municipal délibérera sur les moyens d'y pourvoir. »



Fig.1 Extraits de la loi Guizot et portrait. La liberté religieuse, mentionnée à l'article 2, extrêmement novatrice et libérale, sera remise en question par la loi Falloux qui impose l'enseignement religieux catholique en 1850.

Notre commune et Maincourt s'entendent pour accueillir les 50 élèves potentiels de Lévy et les 15 de Maincourt. Mais un problème se pose : on n'a ni maître patenté ni local ! À Lévy, c'est le cordonnier qui reçoit quelques élèves dans son logement, au sein de la ferme des Godets. Pour respecter la loi, le conseil municipal de Lévy prend une délibération dans laquelle il répertorie tous les écoliers et fixe la rétribution scolaire. Il assure qu'il prendra en charge la rémunération annuelle de l'instituteur, soit 200F, et la rétribution scolaire des 25 indigents du village qui compte alors, environ 350 habitants. Enfin on envisage la construction d'une école à Girouard où se trouve un terrain communal libre.

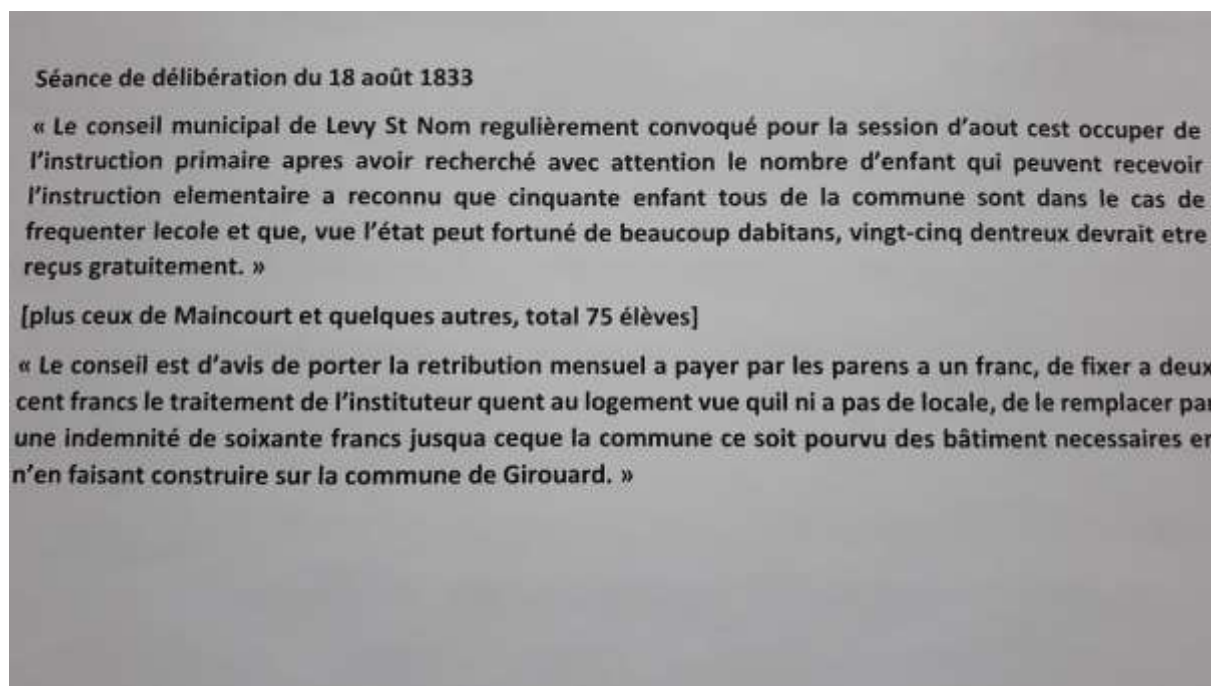


Fig.2 Extrait de la délibération de 1833, rédigée par le cordonnier qui fait office d'instituteur et ... de secrétaire de mairie mais il ne connaît manifestement pas l'orthographe !



Fig.3 Plan cadastral où l'on voit le terrain communal sur lequel on dit vouloir construire.

Deux ans passent... et aucun changement n'intervient : c'est toujours le brave cordonnier puis un autre volontaire qui assument tant bien que mal l'instruction des enfants aussi le préfet rappelle le maire à l'ordre. On recrute alors un maître digne de ce nom, bien qu'il ne soit pas diplômé, car la loi exige aussi une formation acquise dans les écoles normales départementales. Pour ce qui est du local, on se replie sur une location après avoir envisagé d'utiliser le presbytère.

On loue donc, pour 75F par an, deux pièces dans la maison Tourtebatte, une pour servir de salle de classe et une pour loger l'instituteur. Le bail est signé pour 9 ans, temps qu'on doit mettre à profit pour la construction de l'école sur le terrain de Girouard.



Fig.4 La maison Tourtebatte, juste en face du terrain communal, inchangée depuis l'époque où elle a abrité l'école. Elle figure déjà, telle que, sur le plan cadastral de 1819.

L'école chez les frères Tourtebatte

Ces deux frères et leur famille partagent donc leur habitation avec l'instituteur et les écoliers, ce qui n'est pas sans poser quelques problèmes de promiscuité. Dans les recensements, on s'aperçoit qu'un des frères a quitté les lieux avant d'y revenir...

Durant tout ce temps, la municipalité effectue très peu de dépenses : pas de manuels, les élèves continuent d'apporter de chez eux des bibles et de rares écrits. Le maître fournit cahiers, crayons, plumes et encre que la mairie lui rembourse. On n'installe aucun mobilier spécifique : le seul investissement notable est un poêle pour chauffer la classe car le local est humide puis, comme d'habitude, on ne prévoit rien pour « l'après Tourtebatte ». Or le Conseil général et l'État peuvent subventionner une construction d'école à condition que la commune prouve qu'elle s'investit dans un projet, ce qu'elle ne fait pas. Par ailleurs Lévy n'applique pas la loi concernant l'accueil des indigents ce qui attire à nouveau l'attention du préfet et, en 1842 enfin, quelques enfants pauvres sont admis en classe.

Le temps passe et le bail va arriver à son terme... alors la mairie décide d'acheter la maison des Tourtebatte qui sont d'accord. On établit donc un accord financier en espérant de bonnes subventions

des autorités. Tout semble aller pour le mieux sauf que... des Lévisiens font une pétition dénonçant l'insalubrité du bâtiment. Le préfet, après une enquête qui a confirmé celle-ci, s'oppose à l'acquisition ce qui fait annuler la transaction. En **1844**, on embauche enfin un instituteur pourvu de son « brevet de capacité » et de son « certificat de moralité » mais **le bail est arrivé à expiration**... Les élèves et le maître vont être à la rue ou bien les Tourtebatte vont devoir être patients, ce qui sera le cas. C'est **le duc de Luynes qui va sauver la situation**. Propriétaire du château de Dampierre, il possède des terres dans tout le canton, dont certaines à Lévy, et il propose d'offrir une école clé en main : il paie la totalité de la construction et fournit les plans et l'architecte.

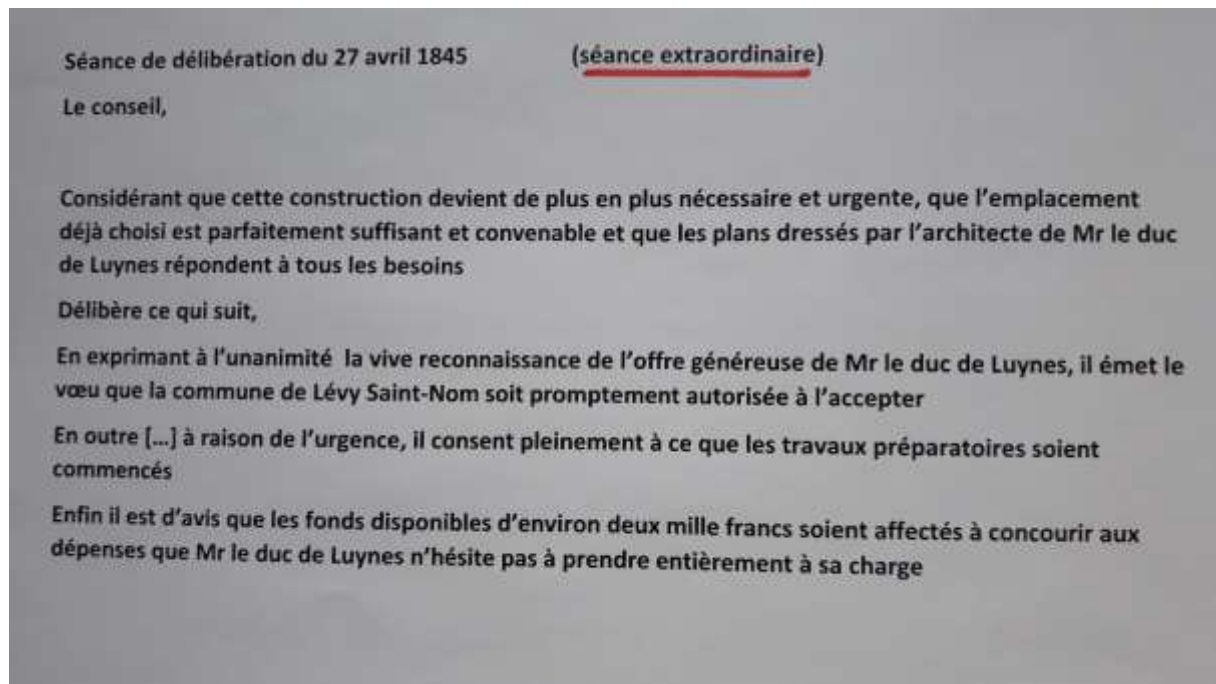


Fig. 5 Délibération de 1845 où la construction est enfin décidée grâce à la générosité du duc de Luynes. L'urgence a obligé la municipalité à se réunir en séance extraordinaire car 4 ordinaires étaient tenues à l'époque en février, mai, août et novembre.



Fig.6 Le duc de Luynes avec sa seconde épouse et sa belle-fille.

L'école est en fait une mairie-école

Édifiée en toute hâte en 1846, l'école s'accompagne d'une mairie qui va permettre que les conseils ne se tiennent plus, comme auparavant, chez le maire du moment, qui gardait les archives dans son domicile. Désormais, Lévy Saint-Nom est dotée d'un bâtiment dédié, chose exceptionnelle dans les campagnes à cette date, et on lui adjoint une remise pour abriter la pompe à incendie.



Fig.7 Extérieur de l'ensemble, dessin du maître, Samuel Forget, dans sa monographie de 1899. Les monographies de toutes les communes de France qui ont été faites à cette date étaient destinées à figurer dans le stand « Instruction publique » de l'Exposition universelle de 1900 à Paris.

Le bâtiment, en 1899, est exactement celui de 1846, hormis le petit préau ajouté en 1898.

On voit, de gauche à droite : le préau, ensuite l'entrée pour l'école puis l'école-mairie puis une autre entrée vers le jardin qui se trouve à l'arrière. Enfin la remise de la pompe à incendie (supprimée en 2000 quand les pompiers de Lévis ont été rattachés aux Essarts). Cette pompe était raccordée à une grosse tonne remplie d'eau, elle-même posée sur un chariot tiré par des chevaux. Vue la durée nécessaire pour rassembler les pompiers, amener des chevaux, faire toute l'installation et se rendre sur les lieux du sinistre... l'incendie avait tout le temps d'exercer ses ravages !

Grâce à cette monographie, nous connaissons aussi parfaitement l'agencement intérieur de cette « maison commune » qui respectait la loi en offrant également un logement pour l'instituteur. À Lévy, celui-ci n'était vraiment pas à plaindre !

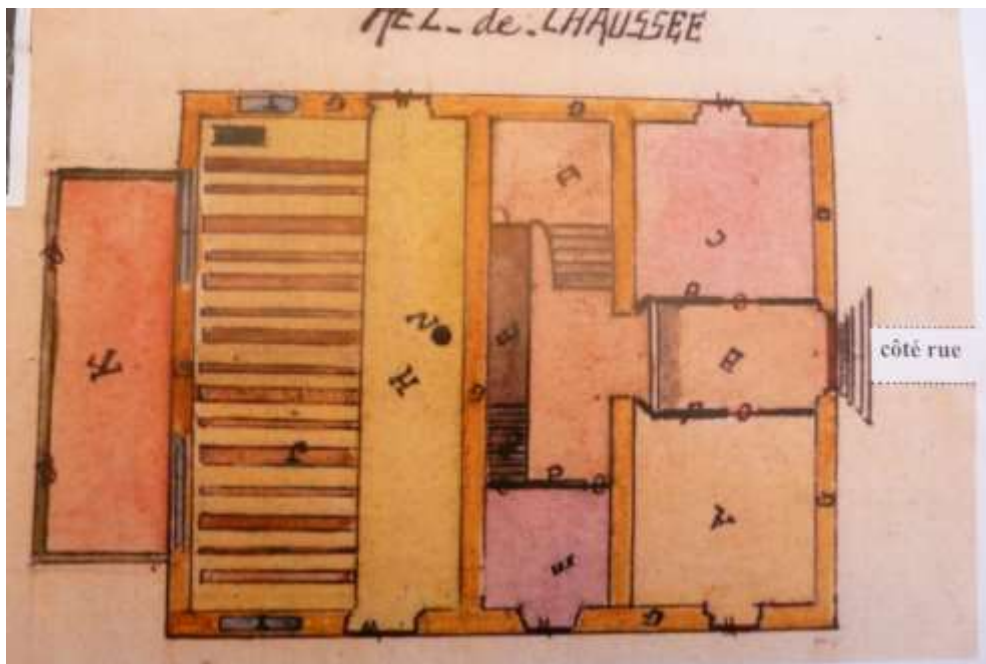


Fig.8 Intérieur du bâtiment, rez-de-chaussée.

Côté jardin, à gauche, une construction basse (K) qui abrite les « cabinets d'aisance » sur lesquels ouvrent les grandes fenêtres qui éclairent... et aèrent la salle de classe. Celle-ci est bien chauffée grâce au poêle récupéré de la maison Tourtebatte (N). La classe est isolée du reste du bâtiment par un mur aveugle qui a dû être renforcé en 1855 suite à une menace d'effondrement causée par l'humidité ! C'est ce qui explique sa très grosse épaisseur, visible quand on accède, aujourd'hui, au secrétariat qui occupe l'ancienne classe. Côté rue, une salle à manger (A) et une cuisine (C) pour l'instituteur. Entre les deux pièces, l'entrée de la mairie puis un dégagement avec deux escaliers qui mènent l'un vers la cave, l'autre au premier.

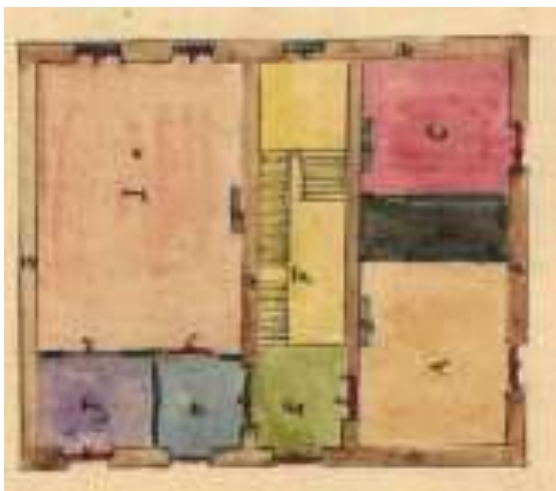


Fig.9 Intérieur, premier étage.

Au centre, l'escalier et le palier (vert). Côté jardin, les locaux de la mairie sont au-dessus de la salle de classe : ils comportent un vestibule (bleu) qui donne sur la grande salle de délibération de même que le cabinet du maire (violet). Côté rue, les deux chambres de l'instituteur (crème et rose), séparées par un cabinet de toilettes (noir).

Cette fois, la commune investit dans des fournitures scolaires et du mobilier. D'après les dessins et les mesures prises sur place, on peut déduire que la salle de classe, qui contenait 7 tables-bancs et un banc simple au fond, pouvait accueillir 56 élèves assis. Ces tables-bancs, sans dossier, étaient toutes de la même taille et les élèves, entre 5 et 13 ans, y étaient entassés, ce qui ne facilitait pas les apprentissages.



Fig.10 Une table-banc telle que celles qui ont meublé la salle de classe à Lévy pendant plus de 60 ans.

La fréquentation scolaire ne répond pas aux attentes

Outre l'entassement des élèves, ce qui ne facilite pas non plus les apprentissages, c'est que personne ne joue vraiment le jeu, ni la municipalité ni les habitants.

Le maire et l'adjoint, alors nommés par le préfet, ainsi que les conseillers élus, tous les plus riches de la commune, ne respectent pas le nombre d'enfants qui devrait être admis à l'école pour cause d'indigence : entre 5 et 10 chaque année alors qu'il devraient être plus de 20. C'est seulement en 1851, sous la IIème République, que le maire élu, simple treillageur, fait inscrire la totalité des écoliers nécessiteux. Malheureusement, dès l'intronisation de Napoléon III en décembre 1852, on reprend les mauvaises habitudes.

Par ailleurs, il faut dire qu'il n'y a pas non plus de demande de la part des habitants. L'économie de Lévy repose exclusivement sur l'agriculture et les ouvriers agricoles y sont majoritairement des journaliers, c'est-à-dire des personnes payées à la tâche et ayant des revenus aléatoires. De fait, beaucoup de ces journaliers n'envoient leurs enfants à l'école que très irrégulièrement car, pour eux, un sou est un sou. La rétribution scolaire mensuelle ne correspond qu'à une journée de travail mais, pendant qu'ils sont à l'école, les enfants ne rapportent rien. Or, ils peuvent être utiles aux travaux des champs ou au ramassage des cailloux pour refaire les chemins vicinaux, simplement empierrés et constamment à réparer. De plus, ces parents interrompent souvent la scolarité de leurs enfants, notamment des filles, dès que sont acquis les rudiments de la lecture. En effet leur mode de vie ne

nécessite aucun recours à l'écrit. Au marché comme pour l'exécution d'une tâche, on se met d'accord en tapant dans la main, ce qui fait que le peu qui a été appris se perd très vite, faute de pratique. Ce sont les enfants des commerçants et artisans qui fréquentent le plus sérieusement l'école car ils ont besoin de la lecture et de l'écriture pour effectuer contrats et comptabilité. Or les artisans ne sont qu'une poignée comme le montre le recensement de 1866 qui nous donne une vision socio-économique de notre commune.

RECENSEMENT DE 1866	
Ménages, maisons par catégories	
93 ménages, 95 maisons	75 couvertes chaume 20 tuiles ou ardoises
	79 : Rez-de-chaussée 18 : 1 étage
Population selon l'origine et la nationalité	
308 habitants, tous français	
279 nés dans la Seine-et-Oise	
29 nés ailleurs	
Population par culte : tous catholiques	
Infirmités diverses : aucune	
Population d'après le niveau d'instruction	
ne savent ni lire ni écrire 117 personnes	
savent lire seulement 27 personnes	
savent lire et écrire 164 dont 102 hommes 62 femmes	
(mais c'est purement déclaratif!)	
Population par professions (famille comprise)	
dans l'agriculture 257 personnes	
commerce/ activités artisanales 30 personnes	
rentiers 15 personnes	
1 garde champêtre/ 1 instituteur	
1 curé/ sa servante	
Activités « industrielles » (cuir, bois, textiles, carrières... 0 personne	
Bétail	
36 chevaux, 3 juments, 3 poulains	
4 ânes	
1 taureau, 95 vaches, 30 veaux	
5 bœufs, 25 brebis, 54 agneaux, 750 moutons	
2 truies, 6 cochons de lait, 15 cochons	
3 chèvres, 1 chevreau	
52 ruches	
Les 3/4 de la population sont des journaliers	

Fig.11 Extraits du recensement de 1866. La plupart des maisons sont en pisé, recouvertes de chaume. Le grand nombre de ruches s'explique par le fait que le miel reste l'édulcorant principal. On cultive bien des betteraves mais ce sont des betteraves fourragères, destinées au bétail. À cette date, on n'exploite pas encore de façon industrielle les carrières de grès de Maincourt-Lévy, comme ce sera le cas à la fin du siècle et jusque dans les années trente. L'agriculture... l'illettrisme et l'analphabétisme règnent en maîtres.

Plus de 30 ans après la loi Guizot et 20 ans après la construction d'une école qui offre des conditions d'enseignement exceptionnelles pour l'époque, seulement la moitié des habitants de Lévy sait lire et écrire d'après ce recensement, sur la foi de déclarations non vérifiées. On voit cela clairement dans les actes de mariage, seul document d'état civil que les femmes étaient autorisées à signer depuis le Code civil de 1804 qui en a fait d'éternelles mineures. Sur le document ci-dessous :

L'époux, le charretier Louis Thieulent, signe ainsi que ses deux témoins : Lamontagne, lisible, et Leroy, incompréhensible. Du côté de l'épouse, la journalière Victorine Bargues, elle-même comme son père et ses deux témoins déclarent ne pas savoir signer « de ce requis et interpellés suivant la loi ».

La signature appliquée est celle d'Adolphe Tourtebatte, un des deux frères qui ont accueilli l'école chez eux. Il est maire, nommé par le préfet, depuis 1855 jusqu'en 1870.

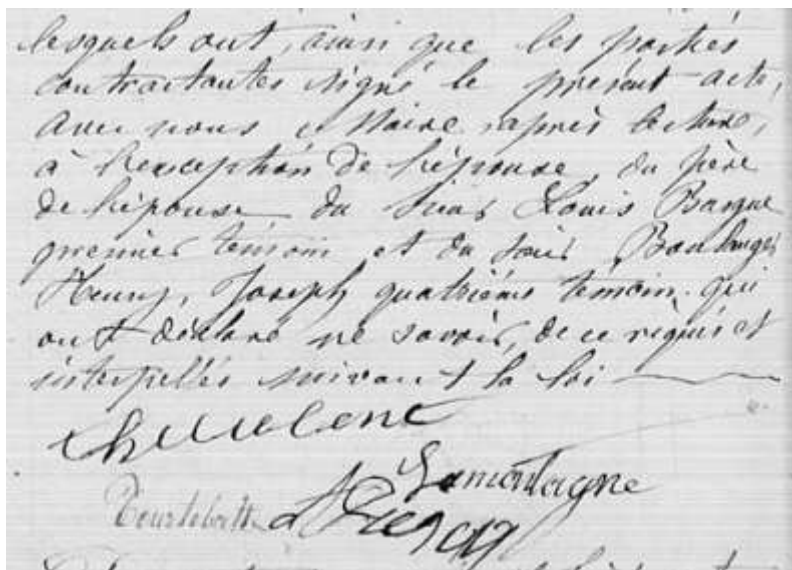


Fig.12 Un extrait de registre d'état civil : un mariage en 1866.

L'école de Jules Ferry

La guerre franco-prussienne de 1870 démontre que la défaite a été, en partie, due à ce défaut d'instruction des Français et pas seulement à l'incurie du commandement. Les hommes de troupe n'ont pas toujours su lire les cartes d'état-major ni bien comprendre les ordres écrits alors que tous les soldats prussiens savaient parfaitement lire et écrire. Les républicains ont bien conscience de ce problème mais sa solution n'est trouvée que par le ministère de Jules Ferry qui édicte de nouvelles lois pour l'école, successivement en 1881, 1882 et 1886. Elles sont le fondement de notre système scolaire actuel.



Fig.13 Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique.

La gratuité et la laïcité de l'école publique sont instaurées en 1881, l'instruction devient obligatoire, mais pas l'école, le 28 mars 1882 : les milieux conservateurs se seraient opposées à cette disposition comme ils l'ont toujours fait au nom d'une soi-disant liberté.

C'est l'article 4 qui a permis le consensus :

« L'instruction primaire est obligatoire pour les enfants des deux sexes âgés de six ans révolus à treize ans révolus; elle peut être donnée soit dans les établissements d'instruction primaire ou secondaire, soit dans les écoles publiques ou libres, soit dans les familles, par le père de famille lui-même ou par tout autre personne qu'il aura choisie. »

En 1886, alors que Jules Ferry n'est plus à l'Instruction publique, la loi Goblet indique que seuls des enseignants **laïcs** peuvent exercer dans les écoles publiques.

Les lois Jules Ferry vont tout changer pour les filles, enfin incluses par la loi dans le système, et pour les classes populaires, surtout les paysans. N'ayant ni les moyens intellectuels ni les moyens financiers d'assurer cette instruction obligatoire, ils vont bien être obligés d'envoyer leurs enfants à l'école. Désormais, partout en France, des myriades d'écoliers vont apprendre non seulement la lecture et l'écriture mais aussi la morale républicaine. Les manuels scolaires dont certains sont de véritables « best sellers » vont inculquer à plusieurs générations, le sens du devoir et l'amour de la patrie.



Fig.15 *Le Tour de la France par deux enfants* de G. Bruno et *Histoire de France* d'E. Lavis

G. pour « Giordano » Bruno est un pseudonyme qui cache Augustine Fouillée. Son livre de lecture courante dresse l'état de la France (géographie, sciences et techniques) à travers le périple de deux orphelins lorrains qui se rendent chez leur oncle à Marseille. Il a été vendu dans le monde entier. Son sous-titre est sans ambiguïté « devoir et patrie ». Le ton moralisateur et la maxime qui débute chaque leçon en ont fait aussi un succès dans les écoles privées.

L'Histoire de France d'Ernest Lavis, elle, a fait connaître « nos ancêtres les Gaulois » à des générations de petits Français. L'exergue sur la couverture de l'ouvrage constitue un programme en soi qui inculque, comme *le Tour de la France*, l'amour de la patrie. Au demeurant, cet historien pouvait voir dans les lois Jules Ferry l'aboutissement de ce que Duruy, dans le cabinet duquel il avait travaillé, avait tant souhaité mais pas pu faire sous Napoléon III.

Le bâtiment et son environnement

Tous les petits Lévisiens vont donc fréquenter l'école d'autant plus régulièrement que l'assiduité est dûment vérifiée. Sont contrôlées aussi les conditions matérielles de l'instruction : hygiène et mobilier. Il faut dire que quasiment rien n'avait changé depuis 1846.

Ce qui continue à poser le plus de problèmes, c'est les « cabinets d'aisance » qui sont, dès 1882, l'objet d'une grave remontrance adressée au maire par les inspecteurs de l'Instruction publique.

Ils y indiquent notamment qu'il est absolument nécessaire et urgent d'assainir les lieux. La réponse, transcrite ci-dessous, montre qu'ils perdent leur temps. L'hygiène n'est vraiment pas une préoccupation à Lévy, ni pour la mairie ni pour les habitants, et, malgré ce qui est écrit, on ne trouve pas trace dans les comptes de quelconques travaux de réhabilitation !

Règlements et contrôles se multiplient. Dès 1882, des inspecteurs estiment que les cabinets d'aisance devraient être démolis et éloignés de la classe. Réponse de la mairie :

Le conseil,

après avoir examiné la situation des cabinets d'aisance et après avoir délibéré, [...] considérant que jamais depuis 1846 que la maison est construite, aucune plainte n'a été formulée, qu'aucun inconvénient n'a été signalé, que l'éloignement de ces cabinets rendrait la surveillance des enfants très difficile [...] que les cabinets sont dans des situations semblables dans la plupart des maisons d'école du canton, déclare être d'avis que, s'il y a des inconvénients, ils pourraient être facilement évités en faisant la vidange des fosses et en les faisant cimenter à l'intérieur...

Fig.16 Réponse de la mairie au sujet des cabinets d'aisance.

Par ailleurs le bâtiment, n'étant guère entretenu, commence à se dégrader, comme le montrent les cartes postales et son environnement laisse toujours à désirer.

À l'époque de la construction de l'école, il y avait déjà, à gauche de la maison Tourtebatte, une auberge nommée « à l'espérance » qui délivrait « vins et liqueurs ». Peu après, à sa droite, s'installe un autre commerce d'« épicerie, mercerie, vins », tenue par l'épouse du treillateur Léon Avisse. Et les deux endroits sont très fréquentés, ce qui fait que la mairie déplore régulièrement que « des individus, sortant des cafés, n'hésitent pas à se placer le long des grillages » de la cour de récréation... mais elle ne peut rien faire : Les lois édictées, en 1881, au sujet des commerces près des lieux de culte et des écoles ne peuvent être appliquées de façon rétroactive.

Ces débits de boissons, sorte de superettes de l'époque, fournissaient à peu près tout ce qui n'était pas produit au sein des foyers et leurs propriétaires, comme Léon Avisse, avaient saisi l'opportunité de la vente des timbres-poste pour éditer leurs propres cartes postales.



Fig.16 La mairie-école de Lévy en 1900, carte postale éditée par Léon Avisse.



Fig.17 L'omnibus de M. Bouteiller. Cette sorte de diligence faisait le transport des personnes et des marchandises de la gare de Coignièrès à Dampierre en passant par Girouard.

Les élèves, après avoir posé devant l'école, n'ont eu qu'à traverser la rue pour la deuxième prise de vue devant l'établissement Avisse !

Les écolières de Lévy sont de futures bonnes ménagères

Malgré Ernest Lavis, qui rappelait inlassablement l'égalité entre les filles et les garçons dans tous ses textes et les discours qu'il prononçait parfois à la fin de l'année scolaire dans son village natal, à Lévy on reste campé sur ses positions. À savoir qu'on refuse systématiquement la nomination d'une institutrice et, malgré les règlements pour l'entretien des locaux qui recommandent un lavage à grande eau avec désinfectant, on s'en tient au balayage, honneur réservé aux filles... préfiguration de l'avenir auquel on les destine.

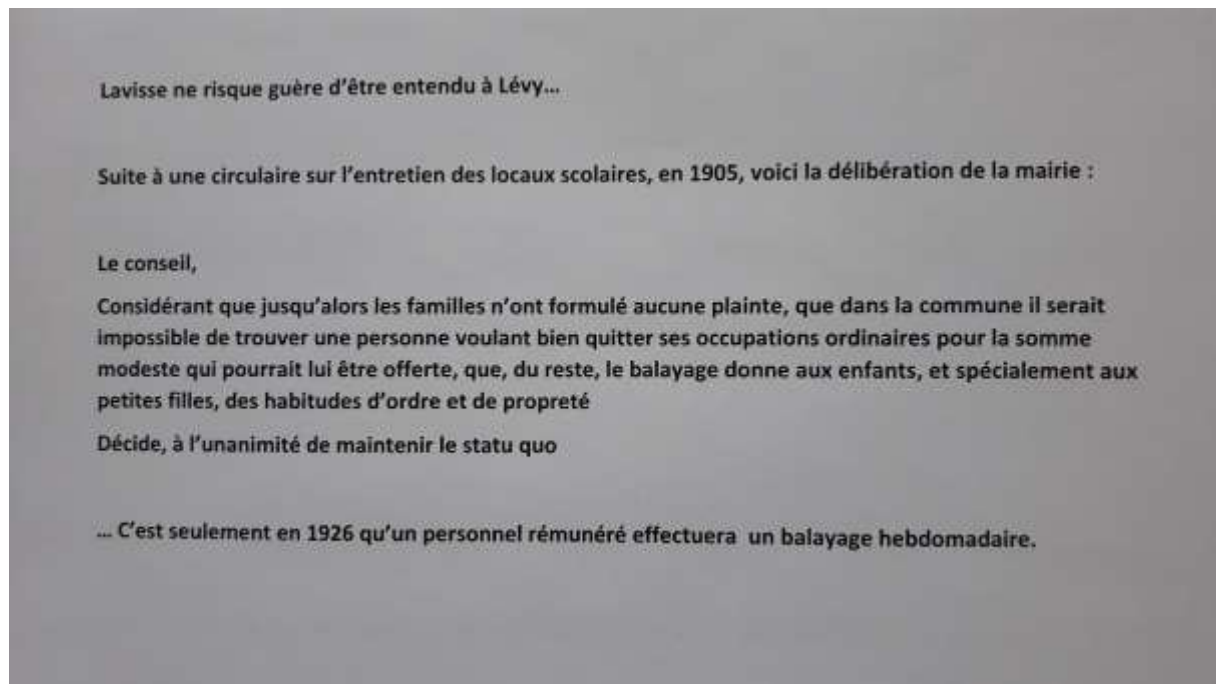


Fig.18 Réponse de la mairie au préfet qui demande l'embauche de personnel pour le nettoyage de la classe.

Il faut dire que les tables-bancs ne facilitent pas l'entretien et elles sont toujours là alors que les autorités préconisent des pupitres à deux places avec dossier, adaptés à la taille des enfants. Il faudra attendre une inspection en 1908 qui oblige la commune à s'en séparer pour que ces tables-bancs soient remplacées, juste avant la guerre. En 1913, la maison Delagrave, qui a fourni ce mobilier, réclame le paiement que le maire a « oublié » de faire effectuer par le receveur...

La guerre et l'après-guerre

Cette guerre est un drame pour Lévy comme pour tous les villages français. L'agriculture est ruinée : ce sont les femmes et les enfants qui doivent assumer toutes les tâches agricoles, mais sans le matériel et les chevaux qui ont été réquisitionnés pour l'effort de guerre. Le nombre des indigents à secourir est exponentiel : de 25 dès 1915, il passe à 32 en 1917 et 38 en 1918 alors que la population s'est considérablement réduite. Après la guerre, Lévy compte seulement 218 habitants et ce chiffre stagnera pendant des décennies car la commune a perdu presque la moitié de ses hommes entre 18 et 44 ans. L'ancien monument aux morts qui leur rend hommage se trouve face au porche de l'église à côté duquel se trouve le carré militaire qui accueille certains d'entre eux. Sur le mur de l'école est apposée la plaque figurant ci-dessous :



Fig.19 Plaque aux morts pour la patrie sur le mur, à l'entrée de la mairie. Productions de la maison Arthus-Bertrand, ces plaques montrent bien que l'école de la République est destinée à égalité aux filles et aux garçons.

Évidemment, la période n'est pas propice aux dépenses et les bâtiments publics ne sont plus entretenus si bien que la mairie-école est déclarée insalubre en 1925, au moment où Roger Landreaux vient d'être élu maire. Châtelain du château de La Cour et entrepreneur dans l'exploitation des carrières, il est lui-même un grand blessé de guerre dont le frère est « mort pour la France ». Il va complètement chambouler la vie des Lévisiens en faisant installer le téléphone public et l'électricité, ce qui permet d'offrir au maître le fin du fin des outils pédagogiques, un « cinéma », c'est-à-dire un appareil de projection pour films scolaires.



Fig.20 Le « cinéma » de M. Cambrelin.

Pour la « maison commune », le maire a du mal à obtenir les subventions attendues des autorités et ce n'est qu'en 1932 que la restauration du bâtiment intervient alors que l'hiver très rude a fait éclater

la tonne d'eau des pompiers et que le toit de la remise s'est écroulée sous le poids de la neige... La mairie-école et la caserne des pompiers sont entièrement remis à neuf.



Fig.21 Roger Landreaux.



Fig.22 Carte postale de 1933 qui montre la mairie-école restaurée. L'ensemble de la structure est inchangée, seule la façade est embellie par deux fenêtres au rez-de-chaussée qui remplacent les panneaux d'information. À gauche, on voit une partie de la maison Tourtebatte.

L'inauguration a lieu en juillet, en présence de Madame Raymond Patenôtre, très engagée dans les questions sociales et future maire de Rambouillet.

Roger Landreaux n'est pas de la fête : malgré sa réélection, il a démissionné de son poste de maire, sans doute parce qu'il souffre trop de ses blessures qui ne lui laissent pas de répit. Il va quitter Lévy l'année suivante.



Fig. 23 Vue de la mairie-école côté jardin. On voit, au premier plan la cabane du jardin de l'instituteur. En bordure du bâtiment, la petite cour de récréation, délimitée par un grillage avec quelques élèves devant le préau, à droite. À gauche, en arrière-plan de l'abri de jardin, l'auberge « à l'espérance ».



Fig.24 Vue en plongée de la mairie et du dos de la maison Tourtebatte qui fait face à la route de Maincourt bordée par le moulin de la Gire. On voit bien, à sa blancheur, que la chaussée est simplement couverte de pierres concassées.

Maincourt sera rattachée à Dampierre en 1974, suite à la création des Yvelines. Ses écoliers ne viendront plus à Girouard que l'école quittera dans les années 1980 pour s'installer dans les locaux d'Yvette.

Désormais la mairie-école ne sera plus que mairie.

Sources utilisées

Pour la période 1833-1907, ce sont les archives municipales de Lévis Saint-Nom conservées aux Archives départementales des Yvelines : monographie, registres des délibérations, recensements. Pour la période 1907 à 1933, ce sont le registre des délibérations communales et les registres d'état civil à la mairie. Les portraits sont pris sur sites internet. Certaines cartes postales se trouvent aux Archives départementales et d'autres proviennent des collections de Mme Marie-Françoise Vandewalle et de M. Yves Magné que je remercie vivement pour leur prêt.